

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la
<b>En exercice</b>	15 commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
<b>Présents</b>	14 le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
<b>Votants</b>	15 VENDRASCO, Maire.
<b>Absents</b>	1
<b>Exclus</b>	0
<b>Date de convocation</b> 02 mars 2023	<b>Etaient présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.
<b>Date d'affichage</b> 03 mars 2023	<b>Etaient absents excusés :</b> Valérie FAVRE
<b>DEL 20230309-017</b>	<b>Exclus :</b> /
<b>OBJET :</b>	<b>Procurations :</b> Valérie FAVRE à Philippe HELF
<b>Convention Fondation 30 millions d'Amis – lutte contre les chats libres et/ou errants</b>	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
  - 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
  - 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
- ⇒ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention avec 30 millions d'amis jusqu'au 31/12/2023,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 10 chats, soit 450 euros à verser et à utiliser avant le 31/12/2023,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget.

Le Secrétaire de séance,

**Murielle NAGEL**



Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**

